



Stellantis signe un accord et investit dans Alliance Nickel pour l'approvisionnement en sulfate de nickel et de cobalt de 'qualité batterie'

- L'accord d'approvisionnement en sulfate de nickel et cobalt de 'qualité batterie' concerne le projet NiWest en Australie occidentale
- Prévu pour une durée initiale de cinq ans, cet accord portera sur environ 40 % de la production annuelle escomptée du projet
- Stellantis investit 9,2 millions d'euros (15 millions de dollars australiens) dans l'achat de nouvelles actions de la société Alliance Nickel, soit une participation de 11,5 %
- Cet accord renforce la chaîne de valeur de Stellantis pour la production de véhicules électriques conformément aux objectifs du Plan Stratégique Dare Forward 2030

28 avril 2023, AMSTERDAM – [Stellantis N.V.](#) et Alliance Nickel Ltd (anciennement GME Resources) (ASX : AXN, Alliance) annonce aujourd'hui la signature d'un accord engageant pour l'approvisionnement de 170 000 tonnes de sulfate de nickel et 12 000 tonnes de sulfate de cobalt pour une durée initiale de cinq ans. Cela représente environ 40 % de la production annuelle prévue pour le projet NiWest en Australie occidentale. Le prix du sulfate de nickel et de cobalt sera lié aux prix de l'indice.

En outre, Stellantis a convenu d'acheter pour 9,2 millions d'euros (15 millions de dollars australiens) de nouvelles actions d'Alliance Nickel, soit une participation de 11,5 % à la date de réalisation de l'opération, et le droit de nommer un directeur au conseil d'administration d'Alliance.

« Les engagements de notre plan Dare Forward 2030 et notre volonté d'être le leader du secteur en termes de décarbonation doivent s'appuyer sur un approvisionnement sécurisé en matières premières essentielles pour nos véhicules électriques », a déclaré Carlos Tavares, CEO de Stellantis. « Le partenariat avec Alliance Nickel représente un élément clé de notre plan visant à garantir une mobilité sûre, propre et abordable pour tous. »

« Les accords engageants conclus avec Stellantis, l'un des constructeurs automobiles mondiaux les plus importants et parmi les plus innovants du secteur, transforment littéralement l'avenir d'Alliance. Ils confirment notre stratégie de développement pour le projet NiWest Nickel-Cobalt et ouvrent de nouvelles options de financement fondamentales en garantissant un client et un investisseur de premier plan », a déclaré Paul Kopejtko, CEO et Managing Director d'Alliance. « Nous nous réjouissons d'une relation longue et productive entre Alliance et Stellantis alors que nous poursuivons notre objectif : devenir le prochain fournisseur australien de sulfate de nickel et de cobalt de 'qualité batterie' pour les marchés internationaux. Ce partenariat s'inscrit

parfaitement dans une des valeurs communes à nos deux entreprises : 'Nous gagnons ensemble'. »

Ces accords pour l'approvisionnement et l'achat d'actions renforcent le partenariat entre Stellantis et Alliance Nickel initié [en octobre 2022](#) par le biais d'un protocole d'entente engageant en vue de la fourniture de matières premières pour les batteries des véhicules électriques.

Les fonds liés à l'achat de titres seront mis à disposition une fois l'étude de faisabilité définitive du projet NiWest achevée et la fin des travaux de conception technique, prévues pour le dernier trimestre 2023.

Dans le cadre de son Plan Stratégique [Dare Forward 2030](#), Stellantis a annoncé son intention d'atteindre 100 % des ventes de véhicules électriques (BEV) pour les voitures particulières en Europe et 50 % des ventes de BEV pour les voitures particulières et les pick up aux États-Unis d'ici 2030. Stellantis prévoit de diviser par deux ses émissions de CO₂ d'ici 2030, par rapport à 2021, et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2038, avec un pourcentage de compensation des émissions restantes à un seul chiffre.

La conclusion des accords engageants d'approvisionnement et de souscription d'actions est soumise aux conditions suspensives habituelles, notamment aux approbations réglementaires.

Stellantis est en train de constituer un panel de partenaires clés afin d'assurer un approvisionnement stable en matériaux essentiels pour son avenir électrifié. Outre son accord avec Alliance Nickel, Stellantis a conclu des partenariats avec [McEwen Copper](#), [Terrafame](#), [Vulcan Energy](#), [Element 25](#) et [Controlled Thermal Resources](#).

###

À propos de Stellantis

Stellantis N.V. (NYSE : STLA / Euronext Milan : STLAM / Euronext Paris : STLAP) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d'histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande tech company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l'ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus, www.stellantis.com.

À propos d'Alliance Nickel Limited

Alliance Nickel Limited est une société d'exploration et de développement cotée sur ASX qui possède des intérêts dans le nickel et les minéraux critiques. Le principal actif de la société est son projet NiWest Nickel Cobalt, détenu à 100 %, qui abrite l'une des exploitations australiennes non développées possédant la plus forte teneur en latérite de nickel en Australie. Idéalement situé à côté des opérations Murrin Murrin de Glencore, le projet a accès aux infrastructures minières existantes, tel qu'un réseau routier, un chemin de fer et un gazoduc. La société a initié une étude de faisabilité qui a confirmé la viabilité technique et économique d'une opération d'extraction directe par solvant et lixiviation, permettant de produire à bas prix du sulfate de nickel et de cobalt de classe 1 de première qualité destinée aux fabricants de batteries et aux constructeurs automobiles commercialisant des véhicules électriques.

Plus d'informations sur le site d'Alliance : www.alliancenickel.au

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES DE STELLANTIS

Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d'autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s'attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l'état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d'événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d'exister à l'avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.

Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l'impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l'environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l'imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l'industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d'autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l'échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d'enquêtes gouvernementales et d'autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d'environnement ; les dépenses d'exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l'industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l'exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l'accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d'affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l'information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l'instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l'approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d'intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; les risques et autres éléments décrits dans le rapport annuel de l'entreprise sur le formulaire 20-F pour l'année clôturée le 31 décembre 2022 et sur le formulaire 6-K pour nos rapports actuels, ainsi que les amendements s'y rapportant déposés auprès de la SEC ; et d'autres risques et incertitudes.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d'impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission et de l'AFM.

Déclarations prospectives d'Alliance

Cette annonce contient des déclarations concernant nos performances commerciales et financières futures ainsi que certains événements ou développements anticipés impliquant Alliance Nickel Limited (Alliance) et susceptibles de constituer des déclarations prospectives. Ces déclarations pourront être identifiées par des mots tels que « potentiel », « exploitable », « exploitation à ciel ouvert proposée », « évaluation », « escompter », « futur », « ultérieur », « opération », « développement », « plan », « autorisant », « approbations », « traitement de l'accord » ou tout autre mot de sens similaire. Lesdites déclarations sont basées sur les prévisions actuelles et certaines estimations effectuées par les dirigeants et les consultants d'Alliance, et sont par conséquent soumises à différents risques et incertitudes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de la volonté d'Alliance, affectent nos opérations, nos performances, notre stratégie commerciale et nos résultats, et les résultats, performances ou réalisations effectives pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou impliqués dans ces déclarations prospectives.